

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Tanguay

<https://www.cadre21.org/membres/c2d97c5b9d48199839d7bd62>

Date d'obtention : 2022-04-01 16:00:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les acteurs impliqués individuellement; accompagner les jeunes dans la démarche sans jugement; compléter la grille d'évaluation; garder en tête lors de l'intervention que si nous avons de l'information que l'intention est malveillante nous devons contacter le service de police; assurer la protection de la vie privée en tout temps; Appliquer la réglementation de l'école s'il ne s'agit pas d'une infraction criminelle; Communiquer avec les policiers à la fin de nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que nous devons valider les impacts dans le milieu scolaire pour appliquer la démarche. Par contre, si le projet sexto ne peut se mettre en place, comme professionnel, je peux accompagner, entre autres les parents, dans leurs démarches. Que le service de police ne peut nous demander de poursuivre leur enquête, par exemple, parce qu'il découvre qu'un autre jeune de l'école est impliqué. Il est important de considérer l'ensemble des personnes impliquées dans la situation. Lorsqu'il s'agit d'une intention malveillante, nous devons confisquer l'appareil électronique et référer l'instigateur immédiatement au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Par exemple, lorsqu'il s'agit d'une infraction criminelle et qu'un appareil électronique doit être confisquer ou lorsque l'élève n'est pas volontaire. Comme professionnel, je dois m'assurer du consentement de l'élève en tout temps, sauf si sa sécurité est compromise. Je devrai me valider avec mon ordre professionnel.